

DIRECTIVES D'INTERVENTION EN CAS D'ALARME

Portiques de détection des rayonnements

Endroits où des portiques de détection des rayonnements sont utilisés



Exemples de matières radioactives détectées par les portiques de détection des rayonnements

Dispositifs lumineux au radium



Appareils à rayonnement et emballages

Les articles renfermant des matières radioactives peuvent se présenter sous diverses formes et grandeurs. Vous devriez vous familiariser avec les symboles typiques, comme le symbole de mise en garde contre les rayonnements (trèfle) ci-contre, et les termes utilisés pour décrire les matières radioactives. Le symbole de mise en garde contre les rayonnements doit en principe apparaître sur les appareils ou les contenants renfermant des matières radioactives et peut se trouver sur une étiquette ou être gravé dans le métal. Notez que les contenants ou appareils renfermant des matières radioactives ne sont pas toujours identifiés adéquatement au moyen du symbole de mise en garde contre les rayonnements.

Symbole de mise en garde contre les rayonnements (trèfle)
Noir sur fond jaune Magenta sur fond jaune



Sources scellées

Exemples de sources scellées contenues dans les appareils à rayonnement et contenants mentionnés ci-dessus



Articles pouvant contenir des matières radioactives et exempts d'un permis de la CCSN



Avec l'autorisation de : BFI Canada, Overwatch Inc.

suretenucleaire.gc.ca

VALIDER

INVESTIGUER

SIGNALER

